

# LES STATUTS DES FORMATEURS DE L'ORGANISME DE FORMATION

## PERSONNEL APPARTENANT À L'ORGANISME DE FORMATION

#### SALARIÉ DE L'ORGANISME DE FORMATION

- > En CDI (voire CDII)
- > En CDD (voire CDD d'usage)
- > À temps plein, ou à temps partiel

À ce titre, le salarié peut se voir appliquer, sous conditions, le statut de formateur occasionnel

#### BÉNÉVOLE DE L'ORGANISME DE FORMATION

> Est « formateur interne » pour le bilan pédagogique et financier, mais non soumis à une subordination juridique

#### **AUTRES**

Dirigeant/gérant/associé de l'organisme de formation ayant le statut de non-salarié

### PERSONNEL N'APPARTENANT PAS À L'ORGANISME DE FORMATION

#### MISE À DISPOSITION

Opération dont l'objet exclusif est la mise à disposition d'un salarié/agent par une entreprise extérieure, une administration ou un établissement public :

- mise à disposition à titre gratuit
- portage salarial

#### **SOUS-TRAITANCE**

Réalisation d'une prestation de service :

- soit par le personnel d'un sous-traitant (autre organisme de formation)
- soit par un entrepreneur individuel (travailleur indépendant ou micro-entrepreneur)